

PAPI 2

Programme d'Actions de Prévention des Inondations
Bassins versants Loup, Brague et vallons côtiers



Avec les épisodes dramatiques sur le territoire de la CASA d'octobre 2015, l'application du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, dit PAPI, s'avère impératif pour la protection de notre territoire, tant sur un plan humain que matériel.

Le risque inondation, principalement caractérisé par des débordements de cours d'eau de plus en plus fréquents et violents, représente l'un des principaux risques naturels en France.

Depuis 2007, (PAPI 1 : 2007 – 2013 et PAPI 2 : 2014-2019), la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et les communes membres mettent en œuvre une politique globale de prévention des inondations pour les bassins versants présents sur le territoire.

Qu'est-ce qu'une inondation ? Par quoi est-elle favorisée ?

Une inondation est définie par la submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau qui peut être occupée par l'Homme et ses activités. Cela peut se traduire par le débordement d'un cours d'eau, la propagation de la mer sur la terre, la concentration des eaux de ruissellements en vallon sec, la surcharge des réseaux d'assainissement ou encore la remontée de nappe.

Comment se manifeste-t-elle sur le territoire de la CASA ?

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis se caractérise, en termes d'hydraulique, par **les bassins versants de la Brague du Loup et des vallons côtiers**.

Un bassin versant est limité par le contour à l'intérieur duquel toutes les eaux s'écoulent en surface et en souterrain vers un seul et même exutoire. Ces bassins versants sont sujets à trois aspects différents de l'aléa inondation que sont :

- la formation rapide de crues torrentielles,
- le ruissellement pluvial urbain,
- la submersion marine pour les communes du littoral.



Ces inondations peuvent avoir des conséquences à différents niveaux. En effet, les principaux enjeux vulnérables à cet aléa sont :

- humains
- économiques (constructions, activités, animaux, ...)
- environnementaux (écosystèmes)

Quelles sont les conséquences d'une inondation ?

Comment le PAPI 2 CASA a-t-il été élaboré ?

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis s'est engagé dans un Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur la période 2007-2013. Dans la continuité de ce premier programme, elle porte aujourd'hui un second Programme d'Actions de Prévention des Inondations dit PAPI 2 pour la période 2014-2019.

Ce projet, élaboré en concertation avec les communes et les syndicats en tant que maîtres d'ouvrage, a fait l'objet d'une labellisation de la part de l'État qui garantit que le programme d'actions constitue une démarche globale de gestion du risque d'inondation à l'échelle d'un ou plusieurs bassins versants.

Le périmètre de mise en œuvre des actions du PAPI 2 couvre **15 communes** (voir image ci-contre) de la CASA et traite des bassins versants du Loup, de la Brague et des vallons côtiers secs, ce qui correspond bien aux exigences de la labellisation.

Suite à la labellisation en date du 9 octobre 2013, une convention-cadre a été édictée pour définir le cadre de mise en œuvre de ce programme.

Cette convention a été signée par tous les partenaires financiers du projet (État, Région, Conseil Départemental, Communes, CASA) qui s'engagent à soutenir le programme d'actions et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens provoqués par les inondations par le biais d'une approche de prévention du risque « inondation ».

Cette convention a été signée **le 17 octobre 2014** par le Préfet du département des Alpes-Maritimes, ce qui acte le commencement de la mise en œuvre des actions.

Quelles sont les actions du PAPI 2 CASA ?

Les grands objectifs du PAPI 2 CASA sont :

- la sensibilisation aux risques d'inondations ;
- la surveillance, la prévision et l'alerte ;
- la réduction de l'impact des inondations ;
- la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

Pour répondre à ces objectifs, le PAPI 2 CASA est composé de **7 axes** au travers desquels **27 actions** sont réparties.

Axes du PAPI 2 CASA	Exemples d'actions
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer des plaquettes d'information, assister les communes à la pose de repères de crue, réaliser une étude portant sur la submersion marine. . .
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	<ul style="list-style-type: none">• Développer le système de suivi et d'alerte, former les acteurs locaux à la plateforme Rainpol. . .
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	<ul style="list-style-type: none">• Assister à la mise en cohérence des Plans Communaux de Sauvegarde. . .
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	<ul style="list-style-type: none">• Mettre à jour certains <u>Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)</u>, intégration du risque inondation dans le Schéma de Cohérence Territoriale. . .
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	<ul style="list-style-type: none">• Assister les collectivités, les entreprises et les particuliers pour organiser les bâtiments et les activités de manière à les rendre moins vulnérables face aux inondations
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser des bassins de rétention des eaux pluviales. . .
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	<ul style="list-style-type: none">• Gérer les digues, les chenaux de dérivation des crues, augmenter la capacité d'écoulement d'un cours d'eau. . .

Le risque inondation

À l'échelle de la CASA :

- **PAPI CASA** (définition, périmètre d'action . . .) : www.casa-infos.fr
- **PPRi Communes** (zonage réglementaire)
 - **Antibes Juan-les-Pins** : www.antibes-juanlespins.com
 - **Biot** : www.biot.fr
 - **La Colle-sur-Loup** : www.lacollesurloup.fr
 - **Tourrettes-sur-Loup** : www.tourettessurloup.com
 - **Vallauris Golfe-Juan** : www.vallauris-golfe-juan.fr
 - **Villeneuve-Loubet** : www.villeneuve-loubet.fr
 - ...

À l'échelle européenne :

- **Centre Européen de Prévention du Risque Inondation** (informations préventives, rôle des acteurs . . .) : CEPRI.net

Les risques majeurs

- **Portail d'informations générales sur les risques majeurs** (actualité, photothèque, risque par commune, réglementation . . .) : www.prim.net
- **Portail d'information aux acquéreurs ou locataires sur les risques majeurs dans les Alpes-Maritimes** : www.IAL06.fr
- **Observatoire Régional sur les Risques Majeurs** (actualité, informations par commune, partage de connaissances sur les risques majeurs . . .) : observatoire-regional-risques-paca.fr

Des dates et chiffres clés :

Durée du PAPI 2 CASA :
2014-2019

Périmètre d'action : **15 communes**

Date de lancement des actions :
17 octobre 2014

Coût total estimé : **11 654 700 €H.T.**

Nombre d'actions : **27**

Exutoire

Point le plus en aval servant de déversoir à une étendue d'eau ou un cours d'eau (l'exutoire peut-être un autre cours d'eau ou la mer).

Risque résiduel

Risque persistant après la mise en place de solution d'atténuation.

Crues torrentielles ou éclairs

Montée rapide du niveau d'un cours d'eau due à des pluies violentes et localisées et provoquant des débordements de ce dernier.

Ruissellement pluvial urbain

Écoulement à la surface du sol des eaux de pluies.

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Document élaboré par l'État servant à identifier les zones pouvant être touchées par des inondations. Il propose notamment des moyens techniques, juridiques et humains afin d'y remédier.

Submersion marine

Inondation temporaire de la côte par la mer lors de fortes intempéries.



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

agglo-sophiaantipolis.fr